Organisation synthétique de la politique de la ville au niveau national (Etat)

Ministère du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports

Najat VALLAUD-BELKACEM

Dans le cade de ses attributions (Décret no 2014-409 du 16 avril 2014), la Ministre prépare et met en œuvre la politique relative aux quartiers défavorisés.
A ce titre, elle suit la politique du logement dans la ville. Elle exerce la tutelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et définit le programme national de rénovation urbaine.
Elle dispose du Commissariat général à l'égalité des territoires pour l'exercice de ses attributions en matière de politique de la ville.

Comité Interministériel des villes

Définition des orientations de la politique de la ville, avec la participation de tous les ministères concernés

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - ANRU

Présidé par Michel DELEBARRE
Directeur général : Pierre SALLENAVE

Etablissement créé par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine.
Mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, financement des projets portés par les collectivités locales, les établissements publics et les organismes privés ou publics qui conduisent des opérations de rénovation urbaine

Conseil National des Villes

Instance de concertation et de proposition qui a pour mission de conseiller le gouvernement sur l'élaboration de la politique nationale des villes et du développement social urbain.

Comissariat Général à l'Egalité des Territoires

Marie-Caroline BONNET-GALZY

Ce commissariat, sous l'autorité du Premier Ministre, est issue du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Le CGET est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle. A ce titre il est chargé de conduire la réforme d'ensemble de la politique de la ville issue de la loi de programmation du 21 février 2014.

Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (prochainement Observatoire national de la Politique de la Ville)
Présidé par Bernadette MALGORN

Evaluation de la politique de la ville et production annuelle d'un rapport sur les politiques menées en direction des territoires prioritaires.

Direction de la ville et de la cohésion urbaine

Commissaire général délégué et Directeur : Raphaël LE MEHAUTE
Au sein du CGET, cette Direction élabore et met en oeuvre la politique de la ville. Elle pilote l'élaboration des contrats de ville et la mobilisation des politiques de droit commun.

Direction des stratégies territoriales

Directrice : Laurence GIRARD

Elle élabore la stratégie d'égalité des territoires, à partir de l'observtation et de la capitalisation des données produites et recueillies.

Direction du développement des capacités des territoires

Directeur : Marc-Etienne PINAULDT

Elle pilote la politique d'égalité des territoires pour les territoires à enjeux, les territoires fragiles, en mutation, en s'appuyant sur des outils de contractualisation.